

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ 2026-5358 -DRAJES GRAND EST PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT  
PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'Éducation nationale, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-11 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 09 novembre 2024 portant création de la mention animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle du CPJEPS ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 30 avril 2026 ;

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>. - Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom	Date naiss.	Lieu de naissance
CPBCACL260024	Madame	ANOUNE	Ouafa	09/07/2005	Forbach
CPBCACL260025	Madame	BARTOLOTTI	Sophie	18/11/1985	MONS
CPBCACL260026	Madame	BIELITZ	Virginie	06/06/1992	Saint-Avold
CPBCACL260027	Madame	BIGOT	Odeline	30/05/1997	Saint-Avold
CPBCACL260028	Madame	BOEHLER	Lydia	17/04/2000	Strasbourg
CPBCACL260029	Madame	GIANGRECO	Fiora	09/07/2004	Forbach
CPBCACL260030	Madame	GILBERT	Gwladys	01/06/2001	Metz
CPBCACL260031	Madame	HURET	Sophie	24/03/2005	Metz
CPBCACL260032	Monsieur	IACONO	Arnaud	09/02/1991	Metz
CPBCACL260033	Madame	KLOSTER	Yuna	12/06/2006	Saint-Avold
CPBCACL260034	Madame	LO IACONO	Elise	04/11/2004	Forbach
CPBCACL260035	Madame	MANNIEZ	Maryline	23/07/1981	Belfort

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

CPBCACL260036	Monsieur	MATHEY	Axel	30/12/2004	Épinal
CPBCACL260037	Monsieur	MISCHKOWITZ	Bruno	23/12/1978	Saint-Avold
CPBCACL260038	Monsieur	REBOURGEON	Cédric	18/02/2005	Sedan
CPBCACL260039	Monsieur	SCHEIL	Keldy	12/01/2004	Metz

---

Article 2. - Le recteur de région académique Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANCY, le 05/05/2026  
Pour le Recteur de Région Académique  
et par délégation,  
Pour le Délégué Régional Académique à  
la jeunesse, l'engagement et le sport et  
par délégation,  
L'adjoint au chef de pôle JEPVA



Frédéric CUIGNET ROYER